

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 899

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un révélateur: les 40 heures

La journée de huit heures est une nécessité pour tout travail qui exige efforts et concentration. Qui dit le contraire, mettez-le à l'épreuve dans les strictes conditions d'un travail astreignant!

Cette évidence s'imposait physiquement et intellectuellement il y a un siècle déjà. La journée des 3 huit était la revendication première du mouvement syndical et socialiste.

Certes, l'abaissement de la durée du travail s'est porté en priorité sur le samedi. La semaine ramenée à cinq jours a allongé la durée journalière. La semaine de 48 heures, pour laquelle, entre autres, on fit grève en 1918, c'était 6 x 8. Aujourd'hui, on est descendu à 42 heures. Mais 42: 5 ne font pas 8.

Le Message du Conseil fédéral est sur le sujet d'une grande platitude (en général, les Messages sont bien documentés), le débat au Parlement a révélé chez les opposants les vieilles habitudes mentales. Ils savent le peuple conservateur. Or l'échec de l'initiative du POCH sur le même sujet a été en 1976 si écrasant (1 314 124 voix contre 340 439), les cantons étant unanimes dans le refus, que la pente ne pourra pas être remontée. Sûrs du résultat, ils nous servent donc les arguments d'usage: ce n'est pas le moment, car la concurrence internationale se durcit; ce sera au détriment de l'amélioration des salaires; les conventions collectives seraient vidées de leur substance, etc...

Qu'importe pour eux les réponses pertinentes de l'Union syndicale: les comparaisons internationales prouvent que nous sommes en retard; la productivité de l'économie permet de «s'offrir» cette amélioration sociale sans risques; l'adaptation des 40 heures aux exigences et aux particularités de chaque branche ouvre un large champ, nouveau, pour les conventions collectives! Qu'importe ces arguments convaincants et neufs, nous aurons droit à un débat réchauffé.

Mais les 40 heures révèlent aussi les distorsions de l'économie suisse.

Nous exigeons toujours plus de services: en loisirs, en soins, en informations, en transports. Or beaucoup de ces secteurs se prêtent mal à la rationalisation, même s'ils connaissent eux aussi des gains de productivité. Plusieurs concernent le secteur public ou para-public, qu'une politique de vue étroite condamne au blocage des effectifs. Les postes les moins attrayants, les plus pénibles sont occupés par des étrangers ou des étrangères.

Sous la peur routinière de la réduction de la durée du travail se devinent les réactions de la Suisse xénophobe: le marché est asséché, il faudrait plus d'étrangers et c'est impossible. Donc faisons travailler plus (ou pas moins) ceux que nous avons sous la main!

Nouveau aussi par rapport aux débats antérieurs le coût grandissant du secteur de la santé. On imagine que l'abaissement de la durée du travail l'alourdirait encore. Autant s'épargner dès lors ces frais supplémentaires.

La Suisse, en douze ans, depuis l'initiative du POCH balayée, a vu l'éventail des salaires et les différences de statut social s'étirer de manière malsaine. Le recours aux étrangers, réputés si heureux de trouver chez nous du travail, a masqué cette évolution. L'initiative sur les 40 heures, c'est l'occasion d'une prise de conscience nationale.

Les conventions collectives ne permettront pas un rattrapage, parce que les secteurs retardataires, on le sait bien, sont peu ou pas organisés. Et quand les branches plus fortes auront obtenu «leur» quarante heures, augmentera la tentation de refuser le coût social supplémentaire d'une remise à niveau générale.

La Suisse nantie d'aujourd'hui est menacée par les réflexes égoïstes et le durcissement de ses artères.

L'initiative, dans cette situation nouvelle, est un geste concret de solidarité envers les professions plus faibles et un anticoagulant.